

Projet de construction du parc éolien
Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-
Wolastokuk 2 par Énergie éolienne PPAW
2 inc.



Montréal, le 23 juillet 2026

6211-24-101

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par courriel : eolien-ppaw2@bape.gouv.qc.ca

Objet : Commentaires de l'Union des municipalités du Québec concernant le projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2

Monsieur le Président de commission,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) souhaite faire part de ses commentaires aux commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2.

L'UMQ est convaincue que les municipalités sont au cœur du changement dans la transition énergétique du Québec. Leurs actions reposent notamment sur quatre grands leviers : consommer différemment, favoriser l'acceptabilité sociale, accélérer la production d'énergie renouvelable et développer des partenariats.

Aujourd'hui, construire une nouvelle infrastructure énergétique, mettre à niveau un poste de distribution, établir une nouvelle ligne de transport ou promouvoir la tarification dynamique sont des interventions qui exigent une communication de premier plan avec la population. Le phénomène du « pas dans ma cour » met d'ailleurs souvent en péril des projets, au Québec comme ailleurs. Les gouvernements de proximité sont des alliés et doivent être mis à contribution dans ces projets pour prendre en compte les préoccupations des milieux et favoriser la recherche de mesures de mitigation au bénéfice des collectivités.

Le Québec s'est doté d'objectifs climatiques ambitieux : atteindre la carboneutralité du secteur institutionnel d'ici 2040 et celle de l'ensemble du Québec d'ici 2050. L'augmentation significative de la demande énergétique, notamment pour remplacer le recours aux énergies fossiles et favoriser la croissance économique, exerce déjà une pression importante sur les réseaux énergétiques, particulièrement sur le réseau électrique. Dans certaines municipalités, les défis liés à la capacité et à la puissance électrique, particulièrement en période de pointe, ont déjà des effets sur l'établissement, l'agrandissement ou la décarbonation d'entreprises sur leur territoire, affectant directement le développement économique de leur région. C'est ce que fait l'Alliance de l'énergie de l'Est dans ses projets éoliens en regroupant les municipalités de plusieurs MRC des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des MRC de Montmagny et de L'Islet, ainsi que de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

Or, optimiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en faisant face à une demande croissante en énergies renouvelables, nécessite des actions concertées afin de parvenir à réduire collectivement une empreinte plus sobre en carbone, à faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique un leitmotiv pour mieux consommer, à produire de l'énergie renouvelable localement et à être exemplaires en tant que municipalité.

Par leur lien direct avec leur collectivité ainsi que par le contrôle qu'elles ont sur leurs actifs et leur pouvoir réglementaire, les municipalités peuvent faciliter et accélérer l'atteinte des cibles climatiques, tout en diversifiant leurs revenus et en stimulant le développement économique. L'exemple du projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2, soutenu par l'Alliance de l'énergie de l'Est, témoigne de ce potentiel.

En espérant que ces commentaires seront utiles pour les commissaires dans la poursuite de leurs travaux sur ce projet, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de commission, l'expression de ma considération distinguée.

Le président
et maire de Mascouche,



Guillaume Tremblay